

Chers collègues,

À l'issue de notre dernier Conseil d'administration, nous avons souhaité vous adresser cette nouvelle lettre d'information, riche de sujets qui témoignent à la fois des défis actuels et de notre mobilisation collective.

La protection des publics fragiles demeure une priorité. La campagne nationale « Brisons le silence, agissons ensemble » et la généralisation prévue de l'application « Faits établissement » nous engagent, en tant que chefs d'établissement, dans une vigilance permanente et une action structurée. Ces outils – questionnaires anonymes, signalements gradués – formalisent notre rôle dans la prévention et le traitement des situations de violence. Ce sont des responsabilités de première importance, qui appellent à la fois méthode, présence, et soutien.

Le CA du Synadic s'est saisi des sujets repris dans cette lettre d'information pour préparer prochainement des éléments d'analyse et de communication que vous pourrez porter, si vous le souhaitez, lors des réunions de rentrée.

Par ailleurs, dans un contexte de réduction des moyens et de non-remplacement récurrent des enseignants, les conditions de travail dans nos établissements se tendent.

Enfin, les évolutions réglementaires, les actions du SGEC, les rendez-vous du Pôle Éducation, les enjeux du statut ou encore la dynamique de l'apprentissage font également partie des sujets abordés dans cette lettre.

Nous espérons que ces informations contribueront à nourrir vos réflexions et à soutenir votre engagement au service de vos communautés éducatives.

**Anne VALETOUX**  
Vice-Présidente du Synadic  
[a.valetoux@synadic.fr](mailto:a.valetoux@synadic.fr)

## EARS ET EVARS

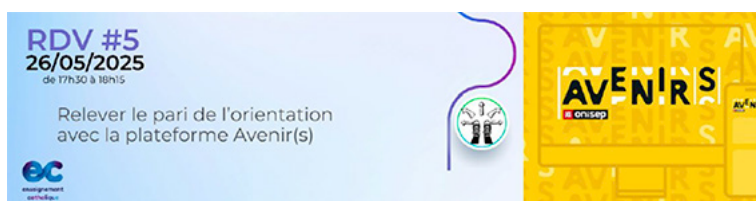
Les programmes d'éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle (Evars) entrant en vigueur à la prochaine rentrée nécessitent un effort de formation important des équipes. Le Secrétariat général de l'enseignement catholique propose un webinaire pour accompagner les chefs d'établissement (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés), **le 3 juin, 17h30 - 19h**.

### Pourquoi participer ?

- **Comprendre les enjeux** : Découvrez les nouvelles modalités de l'EVARS et leur cohérence avec les objectifs de l'EARS dans l'Enseignement Catholique.
- **Renforcer votre rôle** : Explorez la responsabilité du chef d'établissement dans la préparation, la mise en œuvre des trois séances annuelles et l'information aux parents.
- **Partager des expériences** : Bénéficiez des retours d'expériences et des bonnes pratiques pour mieux accompagner votre mission.

PRÉ-INSCRIPTION OBLIGATOIRE Formulaire [ici](#)  
[Lien vers la page du SGEC](#)

## 5<sup>e</sup> RDV DU PÔLE EDUCATION DU SGEC : « RELEVER LE PARI DE L'ORIENTATION AVEC LA PLATEFORME AVENIR(S) »



« Depuis la rentrée 2023, le SGEC travaille avec l'Onisep afin de faire de la Plateforme Avenir(s) une ressource pour nos établissements dans la dynamique de l'accompagnement à l'orientation des collégiens et lycéens. »

Le **26 mai de 17h30 à 18h15** une visio est proposée. Un RDV avec des acteurs de notre réseau qui présenteront les usages possibles de la plateforme Avenir(s).

### [Formulaire d'inscription](#)

## APPLICATION : « FAITS ÉTABLISSEMENT »

Cette application nationale a pour objet le signalement des événements graves.

Toute atteinte à la sécurité des personnels, des élèves ou des usagers doit être signalée par le CE.

Les signalements sont catégorisés. L'application propose trois niveaux de gradation des faits. Il appartient au CE d'évaluer l'indice de gravité de l'incident en fonction du contexte local.

**Niveau 1** - Fait préoccupant mais sans retentissement sur la communauté éducative. Il appelle une réponse éducative, proportionnée et individualisée conformément au règlement intérieur.

Ce fait est renseigné dans l'application **mais n'est pas transmis à l'autorité académique**. L'application permet alors à l'établissement d'en conserver la mémoire pendant 5 ans.

**Niveau 2** - Fait grave – nécessite l'information à la DSDEN et au rectorat.

Il s'agit d'atteintes aux valeurs de la République (atteintes à la laïcité, etc.), d'atteintes aux personnes telles que les violences verbales caractérisées (insultes graves, menaces, propos discriminatoires), les violences physiques (agressions, possession et/ou usage d'armes, etc.), les violences à caractère sexuel, le harcèlement ou le cyber-harcèlement,

- d'atteintes à la sérénité et au climat de l'école (intrusions, etc.),
- d'atteintes aux biens (destructions ou détériorations graves, etc.).

Ces faits mettent en cause la sécurité des personnes et des biens, et leurs auteurs peuvent, le cas échéant, encourir des sanctions pénales. Ces incidents peuvent avoir un retentissement sur la communauté éducative et le climat scolaire.

**Niveau 3** - Fait très grave

Le niveau 3 vise des faits d'une extrême gravité qui peuvent avoir des répercussions, notamment médiatiques, au niveau départemental, académique ou national. Leur retentissement sur la communauté éducative et le climat scolaire est fort. Ces faits peuvent être de nature à interrompre la continuité du service public ou faire l'objet d'une exploitation médiatique.

**Dans tous les cas : le signalement aux autorités académiques ne se substitue pas aux autres démarches qui incombent aux Chefs d'établissement.**

**Généralisation de l'application.**

A priori l'application serait accessible aux établissements privés depuis le 31 mars 2025 – **Signaler tout problème d'accès à votre rectorat.**

Depuis cette date la saisie des faits dans l'application se fait sur la base du volontariat en attendant qu'un décret soit signé en conseil d'État.

À partir de la publication du décret l'utilisation de l'application sera obligatoire.

## COMMISSION STATUT DU CE

Le Synadic a demandé que la commission, soit à nouveau réunie dans les meilleurs délais. Une rencontre est prévue le 4 juin prochain.

Le Synadic souhaite vivement y porter ses réflexions et ses préoccupations quant à l'évolution du statut jugée indispensable.

## PLAN « BRISONS LE SILENCE, AGISSONS ENSEMBLE » - ÉDUCATION NATIONALE

### De l'expérimentation à la généralisation !

Ce plan prévoit la mise à disposition de questionnaires anonymes en ligne, qui seront proposés dans les écoles et établissements publics et privés sous contrat pour accompagner le mouvement de libération de la parole des élèves victimes de violences physiques, morales ou sexuelles à l'école.

La passation de ces questionnaires est destinée à se généraliser à la rentrée 2025 à tous les établissements publics et privés, **après une phase d'expérimentation qui a débuté le 28 avril dans 7 académies** : Besançon, Lille, Rennes, Versailles, La Martinique, Aix-Marseille et Limoges.

Les 4 OP ont été conviées par le sous-Directeur de l'enseignement privé au MEN pour une réunion en visio sur la mise en œuvre de ce plan et l'application : « Faits établissement ».

Le plan vise un meilleur recueil des informations.

Évolution du 119 pour mieux calibrer avec un système un peu comme celui du « Stop harcèlement ».

Recueil systématique de la parole des élèves dans les lieux où ils peuvent être les plus vulnérables (internats et voyages scolaires). D'où l'élaboration de 3 questionnaires dont 1 pour les internats en 1<sup>er</sup> degré.

Pour les internats, il est envisagé de faire passer le questionnaire 2 fois par an.

Conditions de passation :

Sur informatique, en présence d'un adulte voire 2 si possible. Anonyme. L'élève peut choisir de ne pas le remplir.

### Remontée automatique au chef d'établissement.

De plus si une situation est repérée dans le questionnaire une alerte est adressée au chef d'établissement

Vous trouverez ci-dessous les différents documents traitant de ce sujet :

- [Courrier recteurs Brisons le silence](#)
- [Guide de passation questionnaires](#)
- [Questionnaire « Retour de voyage scolaire » premier degré](#)
- [Questionnaire « Retour de voyage scolaire » second degré](#)
- [Questionnaire « Vie et bien-être à l'internat »](#)
- [SGEC-2025-572 Plan Brisons le silence- Questionnaires sorties et internats](#)

## « STOP AUX VIOLENCES » - ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

« Le SGEC, attentif à ce que tout puisse être mis en œuvre pour que les violences, quelles qu'elles soient, ne puissent plus se produire, s'associe à la démarche initiée par la Degesco. »

Nous vous signalons tout particulièrement le plan « Stop aux violences » que le SGEC a fait parvenir aux établissements.

[Affiche élèves](#) - [Affiche professeurs](#) - [Flyer](#)

Vous trouverez [ici](#) une note du SGEC qui rappelle les points d'attention à rappeler aux équipes.

**Il est important de rappeler ici tout le travail réalisé par Nathalie Tretiakow et ses équipes depuis plusieurs années sur la question de la protection des publics fragiles, dont la mise à jour du 3PF et les documents « Stop aux violences » sont le prolongement.**

## **PACTES 24-25... ET APRÈS** (« PROCHAINEMENT NOTIFIÉES »)

Notre interlocuteur au MEN nous informe, officiellement cette fois-ci, que :

*« Comme il a pu déjà vous l'être indiqué par certaines académies, les contraintes budgétaires qui pèsent actuellement sur le budget du ministère nous ont conduit à donner instruction aux recteurs de ne plus attribuer de nouvelles parts de Pacte à compter du 15 mai 2025 et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024/2025. Cette mesure s'applique aux maîtres du privé comme aux enseignants du public. »*

Dans le cadre d'un renforcement du contrôle interne sur ce dispositif à la rentrée, l'objectif est par ailleurs de limiter au maximum les reprises pour trop-perçu auprès des personnels enseignants qui n'auraient pu intégralement exécuter leur engagement.

**La répartition académique des dotations en parts de Pacte pour l'année scolaire 2025/2026 devrait être très prochainement notifiée aux recteurs pour une attribution à vos établissements dans des délais rapides.**

## **GROUPE D'INGÉNIERIE DU SÉMINAIRE APPRENTISSAGE**

Le groupe constitué se veut représentatif des acteurs de la formation par apprentissage dans l'Enseignement catholique, et rassemble des membres des organisations professionnelles des chefs d'établissement (UNETP, SYNADIC, SNCEEL), du réseau de l'enseignement supérieur (RENASUP), des CFA (Hors les murs ou intégrés) de l'enseignement agricole (CNEAP), des directeurs diocésains, délégués généraux des CREC et du SGEC. Sont associés pour ce travail des représentants des entrepreneurs, qui doivent être considérés comme acteurs de la communauté éducative de la formation Professionnelle.

## **AUDITION ASSEMBLÉE NATIONALE**

Les 4 Organisations Professionnelles de chefs d'établissement ont été auditionnées par la commission des affaires culturelles et de l'éducation, sur les modalités du contrôle par l'État et de la prévention des violences dans les établissements scolaires le mercredi 30 avril 2025 à 15 heures.

Dans un format contraint de questions-réponses le SYNADIC, par la voie de son président, s'est efforcé de faire passer un message notamment en revendiquant notre mission d'établissements associés à l'État et en pointant la nécessité pour tous nos collèges et lycées de bénéficier de l'aide de professionnels (psychologues-infirmier-e-s) pour soutenir les équipes et les CE dans l'accompagnement des jeunes et la protection des publics fragiles.

La captation de cette audition est disponible [ici](#) (à 1:21:00)

## **LES DATES DU SÉMINAIRE SONT FIXÉES AUX 20, 21 ET 22 OCTOBRE 2025 À UN LIEU À DÉFINIR.**

Ce séminaire s'adresserait à l'ensemble des cadres en responsabilité de l'apprentissage de l'institution tels que directeurs de CFA, d'UFA, chefs d'établissement ou adjoints chargés de ces questions de l'apprentissage, directeurs diocésains, adjoints ou chargés de mission portant ces questions, délégués régionaux ou responsables territoriaux ou de réseaux de l'apprentissage...